

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Mélanie Théberge

<https://www.cadre21.org/membres/thebergem2-cssdn-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2021-11-19 19:55:23

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je dois ouvrir la trousse SEXTO et suivre la procédure.

Je ne dois pas juger mais être dans une posture qui permet de recueillir les informations de façon objective.

Je retiens que c'est une méthode rapide, bienveillante, sans jugement et qui protège la victime et les témoins.

Je retiens que c'est une méthode en partenariat avec différents milieux et que chacun doit respecter son code de déontologie ou ce qui est propre à chaque corps d'emploi.

Je retiens que je ne suis pas mandataire de la police.

Je retiens que je ne peux, en aucun cas, regarder les images et/ou vidéos. Je dois confisquer le cellulaire ou appareil électronique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En ayant une meilleure connaissance, je serai en mesure de mieux intervenir. Surtout, j'aime le fait que ce soit clé en main.

Ça me permet d'être moins impliquée émotionnellement.

Mes propos seront vraiment mieux ajustés à la situation, sans jugement.

Je poserai les bonnes questions et je ne douterai plus de mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai que la victime et les témoins soient rencontrés individuellement.

Je vais particulièrement éviter le jugement.